

[Publication de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 314-22 en date du 2 février 2022 fixant la liste des établissements bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat \[2\]](#)

N° 7066 – 15 rejev 1443 (17-2-2022)	BULLETIN OFFICIEL	183
Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 314-22 du 30 joumada II 1443 (2 février 2022) fixant la liste des établissements publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées.		

Publication, dans le Bulletin Officiel N° 7066 du 15 rejev 1443 (17 février 2022), de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget n° 314-22 en date du 2 février 2022 fixant la liste des établissements publics bénéficiant de ressources affectées ou de subventions de l'Etat et devant soumettre leur programmation budgétaire pluriannuelle aux commissions parlementaires concernées.

Cet arrêté a pour objet d'actualiser la liste précitée pour, notamment, y inclure de nouveaux établissements publics; l'Agence Nationale de la Sécurité routière, l'Agence Nationale des Equipements Publics, le Centre Hospitalo-Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceima et la Maison de l'Artisan.

- [Arrêté du ministre délégué n° 314-22 en date du 2 février 2022](#) [3]



Source URL: <http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/publication-de-larrete-du-ministre-delegue-aupres-de-la-ministre-de-leconomie-et-des>

Liens

[1] <http://lof.finances.gov.ma/fr/javascript%3A%3B>

[2] <http://lof.finances.gov.ma/fr/actualites/publication-de-larrete-du-ministre-delegue-aupres-de-la-ministre-de-leconomie-et-des>

[3] http://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/bo_7066_fr_arrete_eep_pbt.pdf

